

## L'arbre, poumon de nos vies ligériennes

### Un enjeu partagé – Vol.2

#### ■ Session du 19 Décembre 2023

#### ■ Rapport présenté par Xavier de la BRETESCHE au nom de la Commission n° 5 "Aménagement des territoires - Cadre de vie"

*Entendues les interventions de MM. Eric BACHELOT (CGT), Paul CLOUTOUR (CFDT), Mmes Marie MÉZIÈRE-FORTIN (au titre du groupe Environnement qui regroupe FNE, Comité 21, GRAINE, URCP, LPO), Christelle DELOUCHE (U2P), M. Vincent PIPAUD (LPO), Mme Laurence BESSONNEAU (Chambres de métiers), MM. Olivier MORIN (CPME), Georges PLESSIS (FRSEA),*

*Entendue l'intervention de M. Antoine CHÉREAU, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé » du Conseil régional.*

**92 votants. Voté à l'unanimité.**



## Sommaire

<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Grands sujets abordés dans l'ensemble des débats</b> .....	<b>5</b>
1.1 La préservation des haies.....	5
1.2 L'aménagement du territoire, un devoir de préservation.....	6
1.3 Sensibilisation, acculturation et connaissance ... Un des enjeux de notre démarche participative .....	8
1.4 Le volet financier et économique sans lequel aucune politique ambitieuse ne peut être menée .....	11
<b>2. Et la Région dans tout cela</b> .....	<b>11</b>
2.1. La politique de l'eau.....	11
2.2. Une nécessaire offre de formation à la hauteur des enjeux .....	14
2.3. L'agriculture largement concernée .....	18
2.4. Des propositions spécifiques .....	21
Structurer une filière bois énergie pour valoriser le bois bocage.....	21
Impulser auprès des collectivités un plan régional de revégétalisation des cours d'école.....	21
Action régionale de simplification pour mettre en place des initiatives de plantation de .....	22
Aide au recrutement d'animateurs territoriaux « Arbre » dans les EPCI .....	22
<b>3. Des nouveaux enjeux</b> .....	<b>23</b>
<b>3.1. La fibre</b> .....	<b>23</b>
Une problématique financière à la charge du riverain .....	23
Des conséquences environnementales désastreuses.....	24
<b>3.2. Le marché du carbone</b> .....	<b>24</b>
Préalable.....	24
Maintenir et développer l'arbre en ville .....	27
<b>4. Conclusion</b> .....	<b>28</b>
<b>Table des sigles</b> .....	<b>32</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>33</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>34</b>

## Préambule

---

Notre réflexion sur "l'arbre, poumon de nos vies ligériennes", entreprise depuis 2019, s'inscrit dans une démarche en deux temps.

La première phase, initiée en octobre 2019 et clôturée en juin 2022, a été rendue accessible aux autorités publiques et aux citoyens ligériens à un moment où l'arbre, en tant que symbole d'une biodiversité menacée, était fréquemment mis en avant.

La seconde phase, que nous présentons à la fin de l'année 2023, résulte d'une approche novatrice et inédite pour le CESER, s'appuyant sur la tenue de 20 débats publics auxquels environ 2000 personnes ont participé. Ces réunions publiques ont eu lieu dans l'ensemble des territoires de la région des Pays de la Loire, qu'ils soient ruraux, péri-urbains ou urbains, en collaboration avec les intercommunalités, les communes, les parcs naturels et les conseils de développement. Ces débats ont permis de valider la pertinence de nos analyses et de nos recommandations, les enrichissant au passage.

Nos travaux de 2019 ont débuté dans un contexte exceptionnel, marqué par des périodes de confinement et deux années de mesures sanitaires strictes à l'échelle mondiale. Depuis 2020, avec une accélération en 2023, de nombreux rapports et projets se sont développés autour du sujet que nous avons exploré dans notre contribution.

Le Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a publié le 23 avril 2023 un plan national sur les haies, abordant de manière différente certaines recommandations du CESER des Pays de la Loire. Parallèlement, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires a reconnu l'impératif de s'attaquer aux effets du changement climatique, tout en maintenant la lutte contre le réchauffement climatique comme une priorité. Cet élément, mentionné dans la conclusion de notre première phase de travaux, démontre la pertinence de notre travail.

Nous tenons à souligner que l'arbre ne constitue qu'un élément parmi d'autres. Nos recommandations incluent toujours la règle fondamentale de réduire les émissions de manière impérative et de les compenser.

Lors de nos débats publics, nous avons mis en avant les avantages connexes du système bocager, tout en reconnaissant sa moindre importance en milieu urbain.

La trame bocagère ralentit le cycle de l'eau, réduit l'érosion des sols, crée des îlots de fraîcheur, stabilise et réhabilite la biodiversité.

Ces quatre effets majeurs, associés à d'autres, opèrent également en milieu urbain, sous une forme différente.

Les débats publics ont clairement montré que les collectivités et les habitants de la région attachent une grande importance à ce sujet, qu'ils le considèrent du point de vue technique, philosophique ou sociétal. Dans tous les cas, le sujet est considéré comme essentiel.

En zone rurale, le secteur agricole prend conscience des enjeux, tout en exprimant des inquiétudes quant à la responsabilité qui pèse sur ses épaules pour des avantages dont l'ensemble de la société bénéficiera.

En ville, il existe des disparités significatives entre les exigences en matière d'espaces publics et les pratiques observées chez les particuliers. Tout cela démontre que la pédagogie, l'éducation et la formation, à tous les niveaux, doivent être renforcées, dès le plus jeune âge.

D'un territoire à l'autre, les préoccupations varient, comme en témoigne l'impact inégal de l'installation de la fibre optique.

Parallèlement, au fil des débats, apparaissent des initiatives « Carbone » pour récupérer la contribution volontaire d'entreprises en faveur de l'environnement, par le biais de labels bas carbone. L'évocation d'un marché régional du carbone, de coopératives locales démontrent le désir des Ligériens de financer des projets de manière différente, sans recourir exclusivement aux taxes et aux subventions.

Un phénomène nouveau, que nous n'avions pas abordé précédemment, est la nécessité d'accompagner financièrement la gestion des haies anciennes, en complément de la réimplantation de nouvelles haies.

Cette seconde contribution, issue des territoires, confirme nos premières intuitions et notre travail initial. Elle enrichit également nos connaissances grâce à de nouvelles observations et expertises. Nous constatons que la société souhaite de plus en plus intégrer des éléments naturels dans son quotidien, en augmentant ses exigences quant à la gestion des espaces naturels, tout en encourageant les acteurs clés à agir.

Cette contribution interpelle la Région des Pays de la Loire.

À la lumière de nos analyses, de nos recommandations et des échanges qui ont eu lieu, la Région dispose désormais d'une réflexion collective partagée par une grande diversité d'acteurs, constituant un véritable levier d'action. Elle est ainsi en mesure de repenser et d'enrichir ses politiques publiques liées à la biodiversité, dans lesquelles l'arbre occupe une place centrale.

Ce nouveau travail, innovant dans sa forme, basé sur l'ensemble de nos débats, doit contribuer à cette ambition. Il se structure en trois parties :

- La première identifie à la fois les sujets qui ont émergé dans la quasi-totalité des débats et qui sont donc au cœur des préoccupations des Ligériens et Ligériennes. Cette partie reprend en illustrant par des exemples, les principales recommandations du premier tome, soumises à la discussion, largement approuvées et souvent enrichies au cours des débats.
- La seconde partie interroge la Région sur sa capacité à soutenir certaines propositions phares issues des débats, tout en évaluant l'impact des questions liées à l'arbre sur certaines grandes politiques publiques régionales, parmi lesquelles, l'eau, la biodiversité, l'agriculture et la formation.
- Enfin, ce deuxième tome s'achève en abordant des questions sensibles, comme l'impact de la fibre sur les haies, le marché carbone et la problématique spécifique de l'arbre en ville.

## 1. Grands sujets abordés dans l'ensemble des débats

---

**Différents sujets sont remontés de nos débats (cf. verbatims) et si globalement, ce que nous avons écrit dans notre étude reçoit l'assentiment des personnes rencontrées, certains sujets sont au cœur des préoccupations et se sont retrouvés dans la quasi-totalité des débats.**

**Par ailleurs, un des objectifs de nos débats était de vérifier la pertinence des 22 préconisations émises et approuvées en septembre 2022, et structurées autour de trois axes : « connaissance, formation, sensibilisation et information », « aménagement, plantation, maintien de l'existant », « leviers financiers ».**

**Le constat est que cette approche en trois axes a reçu l'approbation des participant(e)s mais la nécessité de bien les articuler en montrant une cohérence d'ensemble a souvent été souligné.**

**Ceci est illustré par des extraits de verbatims**

### 1.1 La préservation des haies

La préservation et la plantation des haies sont des affirmations fortes abordées dans quasiment tous les débats. On peut dire que c'est la colonne vertébrale des échanges qui ont eu lieu, illustrant ainsi la préoccupation unanime des habitants, des élus et autres acteurs des territoires.

#### **Beaupreau (49)**

*« Je suis élu au SMIB, le syndicat de bassin qui couvre la quasi-totalité du territoire de Mauges Communauté. Je vais témoigner en tant qu'élu. Dans les différentes instances auxquelles j'assiste, je trouve que la question autour de l'arbre et de l'intérêt de la haie monte vraiment en puissance. Il y a un souhait de se structurer déjà à notre échelle. Comment construire les choses pour pouvoir mettre en ordre de marche une réelle évolution ? Oui, il y a encore beaucoup à faire, on se sent démuné, mais il y a beaucoup d'idées, beaucoup d'envies. À notre simple échelle de syndicat de bassin, on souhaite par exemple inscrire 10 km de haies plantées par an. Ce n'est pas grand-chose par rapport à là où l'on souhaite aller, mais ce sont les premiers pas ».*

La systématisation d'un plan de gestion durable des haies passerait par deux exigences, l'une qui affirmerait de retravailler l'économie circulaire autour de la haie bocagère, l'autre qui viserait à demander une protection de la haie en tant que site classé.

Cela rejoint la préconisation 18 de notre tome 1 « Encourager les collectivités en lien avec les agriculteurs à promouvoir des plans de gestion de haies », préconisation qui a été maintes fois reprise.

#### **Machecoul (44)**

Je traverse la région de part en part et je suis navré de voir les haies, le long des routes, dans l'état où elles sont. Il existe des solutions. Par exemple, l'Afac-Agroforesteries a développé le Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) qui se traduit jusqu'à une certification qui peut être

le Label Haie. Certaines Intercommunalités ou Communes ont développé des labellisations de fonds de gestion durable des haies de bord de route par exemple. Il y a beaucoup de concertation, un travail avec les agents communaux, avec les agriculteurs et les forestiers, mais ce sont des outils qui peuvent être intéressants pour les bords de route. En tout cas, nous sommes aux côtés des Communes pour aider à mettre en place des stratégies.

### **La Taillée (85)**

« Les programmes de plantation de haies existent, partout, depuis plusieurs dizaines d'années. Aujourd'hui, un agriculteur peut solliciter le financement de ses haies ; les dispositifs existent. Le programme est que nous avons un déficit de demandes. À mon sens, ce ne sont pas les financements qui manquent mais l'engagement des propriétaires à planter et entretenir. Le fait que les agriculteurs soient moins nombreux aujourd'hui a pour conséquence que nous n'arrivons plus, aujourd'hui, à replanter et à entretenir suffisamment. Il y a là un vrai sujet ».

## **1.2 L'aménagement du territoire, un devoir de préservation**

Nous avons réaffirmé dans notre précédent rapport que les outils réglementaires existaient et qu'il ne s'agissait pas d'en rajouter d'autres. De plus, l'ambition était plutôt de convaincre que de contraindre ... Cependant il est constaté alors même que les documents d'urbanisme existent, qu'ils ne jouent pas toujours suffisamment leur rôle.

Il s'agit donc très clairement de réaffirmer l'importance du PLU ou PLUI pour le classement et la qualification des haies, de ne pas autoriser en espaces privés des systèmes de voiries non poreux pour faciliter le ralentissement du cycle de l'eau.

Autre sujet dont nous n'avons pas parlé dans notre rapport, qui est pourtant essentiel, est celui de l'incidence des grands travaux d'aménagement (Ligne à Grande Vitesse, routes) éléments majeurs de destruction pour lesquels nous n'avons pas de préconisations spécifiques mais qui participe d'un état d'alerte.

L'axe « aménagement, plantation, maintien de l'existant » du tome 1 a été fortement évoqué. L'arbre et la haie au cœur des questions d'aménagement ont été des thèmes permanents, tous territoires confondus, et ce, aussi bien en milieu rural, que péri-urbain et urbain. Au centre de ces évocations, la question de l'échelle géographique et administrative pertinente est apparue comme stratégique pour une cohérence de l'action publique et des acteurs concernés. Les EPCI ont été identifiés comme les plus aptes à mener les interventions, avec comme levier d'action, les PLUI. D'où la pertinence des quatre préconisations faites en septembre 2022.

**Préconisation 11** : Impulser et coordonner la mise en place d'une démarche collective à l'échelle des EPCI et des syndicats de bassin versant sous la forme d'un lieu ressources Arbres et Haie.

### **Le Mans (72)**

*« En Bretagne, la Région a monté un programme Breizh-bocage, qui a été financé par la Région. C'était vraiment la traduction d'une volonté politique régionale. Il y a vraiment là un enjeu fort autour de la mise en place d'une politique régionale visant à travailler sur la question et à mettre les moyens financiers et d'animation sur le territoire, parce que l'une des choses qui a été mise en place dans le cadre de Breizh-bocage, c'étaient des conseillers en*

*agroforesterie dans quasiment tous les territoires de Bretagne, qu'ils soient portés soit dans des syndicats de bassin, soit dans les communautés de communes, à des échelles différentes ».*

**Préconisation 12 :** Intégrer des éléments d'éco-conditionnalité auprès des intercommunalités pour lesquelles ces sujets présentent un intérêt majeur.

### **Mayenne (53)**

*« Vous avez parlé d'acculturation. Et nous savons bien que nos jeunes sont demandeurs pour tout ce qui concerne les questions environnementales et écologiques. Nous parlons là de haies bocagères même s'il est vrai que nous n'avons pas des centaines d'hectares de terres agricoles sur le territoire de la communauté de communes de Mayenne. Ne serait-il pas possible néanmoins de flécher les aides pour que les jeunes gens aient accès à cette éducation ? Le besoin en arbres se ressent également dans les villes même si nous parlons là d'unités. Il est dommage que nous n'obligions pas tel ou tel promoteur à inclure un certain nombre d'arbres lorsqu'il réalise tel ou tel projet immobilier. Je pense que cette option mérite d'être étudiée ».*

**Préconisation 13 :** Consolider un partenariat avec les syndicats de bassin versant, l'agence de l'eau et l'Europe qui financent notamment, la replantation des haies.

### **Blain (44)**

*On a besoin, tous tel que l'on est, de s'acculturer. C'est vrai sur l'arbre, c'est vrai sur l'eau et c'est vrai aussi sur les déchets. Un syndicat du bassin versant s'intéresse bien sûr à la notion de l'eau, en termes de qualité et de quantité. Clairement, le végétal, pour nous, est essentiel. Dans un syndicat du bassin versant, on travaille énormément sur les travaux sur les cours d'eau, comme vous le savez. On sensibilise, mais on a des actions autour de l'animation à l'école. On a cette chance, sur ce territoire, d'avoir une proportion d'arbres qui est très importante. On travaille avec des agriculteurs.*

**Préconisation 14 :** Sensibiliser les gestionnaires de réseaux électriques, fibre optique, SNCF, pour mettre en œuvre un élagage respectueux des arbres et des haies et ainsi, faciliter la contractualisation entre ces gestionnaires et les propriétaires pour aller vers l'abandon de recours sur la responsabilité civile de ces derniers.

### **Le Mans (72)**

*« Je suis entrepreneur de travaux agricoles et de travaux forestiers à Louplande, dans la Sarthe. Je réagis à ce qui a été dit au sujet de la fibre. Certes, la fibre s'est développée à une vitesse grand V et avec une efficacité que je ne soupçonnais pas. Mais pour ce qui concerne la maintenance et l'entretien, j'ai toutes les peines du monde, depuis des années, maintenant, à savoir comment ce sera géré. Nous, nous entretenons 35 communes sur le territoire sarthois, où nous entretenons la berge, le fossé, le talus et le pied de haie. J'ai demandé à mes ouvriers de ne plus s'approcher de la fibre. Pour la partie haute, que nous ne traitons pas lors des entretiens annuels mais que nous faisons sur demande, lorsque les arbres et les branches prennent trop d'ampleur, jusqu'à présent, nous étions amenés à intervenir avec le lamier : on élaguait, on évacuait, et les déchets verts étaient exploités derrière. Tout allait bien dans le meilleur des mondes. Désormais, je ne veux plus que mes épareuses approchent la fibre, pour les risques que vous évoquiez tout à l'heure. Je n'ai aucune connaissance de mes*

*responsabilités et de ce qui se passerait si par inadvertance, une débroussailleuse venait couper la fibre ou si une branche que l'on vient de couper tombait sur la fibre. Avant, pour les réseaux, il y avait des courants faibles, on raccordait, cela repartait et personne n'y voyait rien. Avec la fibre, ce n'est pas la même chose. Je suis dans l'incapacité d'obtenir des informations sur la répartition des responsabilités et sur le coût qui serait engendré par une casse et qui devrait l'assumer. Par conséquent, je n'entretiens plus les arbres à proximité de la fibre. Mes collègues ont à peu près le même raisonnement. À quelques collègues, nous couvrons énormément de communes sur le territoire sarthois. Jusqu'à maintenant, nous avons fait le travail préparatoire : nous avons élagué pour laisser la place à la fibre pour qu'elle puisse s'implanter. Il n'y avait pas de risques avant qu'elle soit là. Nous l'avons fait. Aujourd'hui, les arbres n'ont pas arrêté leur croissance et continuent de pousser et le problème se pose maintenant. Je ne sais pas comment nous allons entretenir tout cela ».*

**Préconisation 17** : Expérimenter des dispositifs de lutte contre les îlots de chaleur.

### **Nantes (44)**

*« Enfin, à propos des microforêts, je souhaite rappeler que la ville de Nantes n'a pas attendu l'émergence de ce concept, il y a cinq ou six ans, pour agir en développant, en 2006, un système qui s'appelle désormais Boisement d'avenir. Le principe est le même : il s'agit de planter de petits arbres, jeunes et divers. Un travail avait été réalisé, à l'époque, par le botaniste de la ville, lequel avait étudié les essences naturelles dans la ville et avait cherché à les reproduire en ayant préalablement travaillé le sol. Cela fonctionne très bien. Nous mettons cela en œuvre de manière régulière, ce qui fait que nous comptons désormais de multiples boisements d'avenir. Ces arbres poussent fort bien ».*

Il faut aussi souligner l'initiative de Nantes Métropole qui a réalisé un Atlas des îlots de chaleur permettant à toutes les villes de l'agglomération de les visualiser.

### **1.3 Sensibilisation, acculturation et connaissance ... Un des enjeux de notre démarche participative**

La question de l'acculturation, de la prise de conscience, de la connaissance des enjeux est essentielle. Notre démarche participe de cela, informer débattre expliquer et proposer ...

« Cela passe par la connaissance et deux propositions nouvelles ont été faites dans ce sens l'une liée à la mise place d'un barème de l'arbre, l'autre liée à la mise en place d'un inventaire cartographique complet. Cela passe également par la communication grand public mais aussi par la formation y compris dès le plus jeune âge.

Cela passe enfin par la recherche au travers par exemple du campus du végétal à Angers qui regroupe des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont l'institut de recherche INRAE ou encore le laboratoire US2B (Unité en sciences biologiques et biotechnologies), les universités de Nantes et d'Angers, le pôle de compétences Végépolys et des entreprises sur le végétal. L'objectif entre autres est d'avoir une meilleure connaissance des essences donc de types de replantations à privilégier au regard du changement climatique mais également de prévenir des maladies et des nuisibles ».



Autant de points sur lesquels nous avons insisté dans notre premier travail et qui ont trouvé écho dans nos échanges publics.

**Le volet « connaissance et inventaire »** premier point du Tome 1 a été plébiscité et considéré comme incontournable si on veut une véritable appropriation des enjeux autour de l'arbre comme pilier de la biodiversité. Les préconisations 1 et 2 apparaissent donc comme prioritaires.

**Préconisation 1** : Recenser et confronter les études et recherches déjà réalisées, en cours ou à venir, avant même d'en relancer d'autres.

**Préconisation 2** : Réaliser un audit sur l'état de l'arbre en ville et dans le bocage, pour élaborer à l'échelle régionale un répertoire des arbres remarquables, et de l'état du système de l'état bocager.

### **Angers (49)**

*« Je prends aujourd'hui la parole pour vous informer que la Sauvegarde de l'Anjou a mis en place une application mobile qui permet de recenser les arbres. Cela est le fruit d'un travail réalisé de concert avec les Angevins. En effet, plus de 500 arbres ont été répertoriés au sein de l'agglomération angevine. Il y a eu de nombreux échanges avec l'agglomération et la municipalité pour incorporer ces arbres au sein du PLU. Ainsi, alors qu'il n'y avait qu'une centaine d'arbres dans le précédent PLU, il y en a, aujourd'hui, plus de 400 ».*

La mise en place sur certains territoires d'inventaires cartographiques plus complets que ceux déjà réalisés pour les arbres remarquables. Cela aide les collectivités à pouvoir protéger ces arbres de rue qui sont ceux qui sont au plus près des habitants du territoire et qui s'accompagne d'un diagnostic afin de vérifier leur état sanitaire.

### **Blain (44)**

*« Le gros avantage de faire un inventaire bocager est que vous mettez autour de la table tous les acteurs d'un territoire qui peuvent agir sur ce territoire. On est vraiment dans du dialogue territorial. C'est le gros avantage de ces inventaires bocagers. Bien sûr, cela permet de prendre une photographie, mais c'est surtout sur le coup d'après. On aura un outil précis dans le PLU, on aura une très bonne connaissance. Ce sont surtout des actions qui vont pouvoir être entreprises à un moment donné. Dans chaque commune, dans chaque EPCI, ce n'est pas l'ingérence que l'on fait en tant que Syndicat, on propose l'accompagnement, on donne des conseils ».*

**Le volet « formation »** a lui aussi été largement approuvé, en soulignant combien il était nécessaire d'accompagner les personnels des collectivités locales, mais aussi les autres acteurs pour une meilleure prise en compte de l'arbre. Il y a donc lieu de réaffirmer les préconisations 3 et 4.

**Préconisation 3** : Envisager un focus sur les métiers du bois, de l'arbre et des paysages dans le cadre des études sur la formation et les emplois verts liés à la biodiversité.

**Préconisation 4** : Encourager les projets sur la thématique de l'arbre isolé en ville ou dans la haie en campagne dans les modules d'initiative locale proposés par les lycées agricoles et intégrer la thématique dans les actions éducatives ligériennes.

## **Beaupreau (49)**

*« Je pense qu'il y a un travail très important à faire auprès des écoles d'agriculture, sachant que demain, les agriculteurs ne seront pas obligatoirement les gens qui auront fait des écoles d'agriculture. Il faut le généraliser tout simplement, parce que l'on parle aussi des jardins, on parle de la ville. Il faut absolument que le rôle de l'arbre et du végétal soit primordial dans la formation des jeunes. Je trouve qu'il y a un travail important à faire. C'est aussi la position du Conseil régional » .*

## **Mayenne (53)**

*« Président du CPIE Mayenne Bas Maine et professeur d'EPS en lycée agricole, je rejoins les propos exprimés par Amélie [DEROUAULT] précédemment. Nos jeunes, même en lycée agricole, ne sont pas sensibilisés sur cette question et manque de connaissances sur le bocage. Je pensais que cela évoluerait avec le temps mais force est de constater que ce n'est pas le cas. Nos jeunes agriculteurs voient la haie comme une contrainte, une gêne. Je pense que des actions doivent être menées au niveau des lycées agricoles afin que ce sujet intègre correctement les programmes scolaires.*

*Ancien agriculteur, lors de ma formation, dans le courant des années 1970, il m'avait été proposé un livre de Dominique Soltner, L'arbre et la haie. Ce scientifique a mené des études approfondies sur le rôle et l'intérêt des haies, et ce autant pour le bétail que pour les céréales. Je pense que les choses avanceraient plus vite si l'on se référait à Dominique Soltner. Quel dommage de constater que les choses avancent si peu sur cette question, ceci alors que le livre de Soltner a été publié au début des années 1970 ».*

## **Le volet sensibilisation**

**Préconisation 8 :** Soutenir ceux qui accompagnent les actions de sensibilisation et d'information sur l'arbre et la haie en Pays de la Loire.

**Préconisation 9 :** Favoriser la concertation de l'ensemble de ces acteurs pour des actions coordonnées et cohérentes.

Des éléments allant dans le sens de ces préconisations autour de l'éducation et de la sensibilisation sont ressortis à l'occasion de plusieurs débats en territoires, à Mayenne, Blain, Machecoul, Loiron. Voici deux exemples :

## **Mayenne (53)**

*« Je vous remercie pour cette présentation et le travail qui a été fait. Je souhaite apporter une remarque relative aux perspectives qui ont été faites en matière d'acculturation. Je pense qu'il est important de procéder à cette acculturation dès le plus jeune âge, en proposant des temps d'éducation dès l'école maternelle. Le fait de sensibiliser les enfants sur ce sujet nous permet de toucher un public que nous ne parvenons pas à toucher suffisamment ».*

## Blain 44

« J'ajouterais un autre point tout à fait différent, qui concerne l'éducation. On ne l'a pas évoqué. On a parlé des entreprises qui étaient prioritaires, mais il me semble, au niveau de l'éducation, de l'école, du collège et du lycée, on a un travail à faire. On peut le faire. Notre association agit en ce sens et on avance au moins dans certains collèges ».

### 1.4 Le volet financier et économique sans lequel aucune politique ambitieuse ne peut être menée

La question de l'accessibilité, de l'information des aides est régulièrement posée. Le souhait est réaffirmé d'avoir un guichet unique pour les aides financières mise en œuvre par la Région qui par ailleurs gère les fonds européens.

Au-delà de la question de l'accès, il y a la question de la ressource économique. Plusieurs propositions ont émergé qui vont de la capacité des collectivités à soutenir la filière économique en accélérant la mise en place de chaudières bois, la mise en place d'un marché carbone et de compensation carbone afin de garantir la qualité de la haie, le développement et le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs en les sensibilisant à la nécessité de l'entretien des haies.

**L'axe 3 « leviers financiers »** a été très régulièrement abordé lors de nos débats. Il est clair qu'il y a une forte attente pour plus de lisibilité et plus de cohérence quant aux aides existantes. Mais c'est sans doute sur le stockage du carbone qu'il y a eu le plus d'interventions et d'interrogations, sur lesquelles nous revenons plus loin. Notre préconisation 20 était donc pertinente.

**Préconisation 20** : Rémunérer le maintien et la gestion durable des haies et le carbone stocké dans le cadre des pratiques de l'ensemble des acteurs de cette gestion (agriculteurs, collectivités, propriétaires fonciers).

## 2. Et la Région dans tout cela...

---

Comme précisé dans notre introduction, cette partie interroge la Région à prendre la mesure de l'impact des questions relatives à l'arbre sur quelques grandes politiques publiques régionales parmi lesquelles l'eau, la biodiversité, l'agriculture, la formation et les moyens à mettre en œuvre en termes de fiscalité. Elle précise également quelques propositions phare issues des débats.

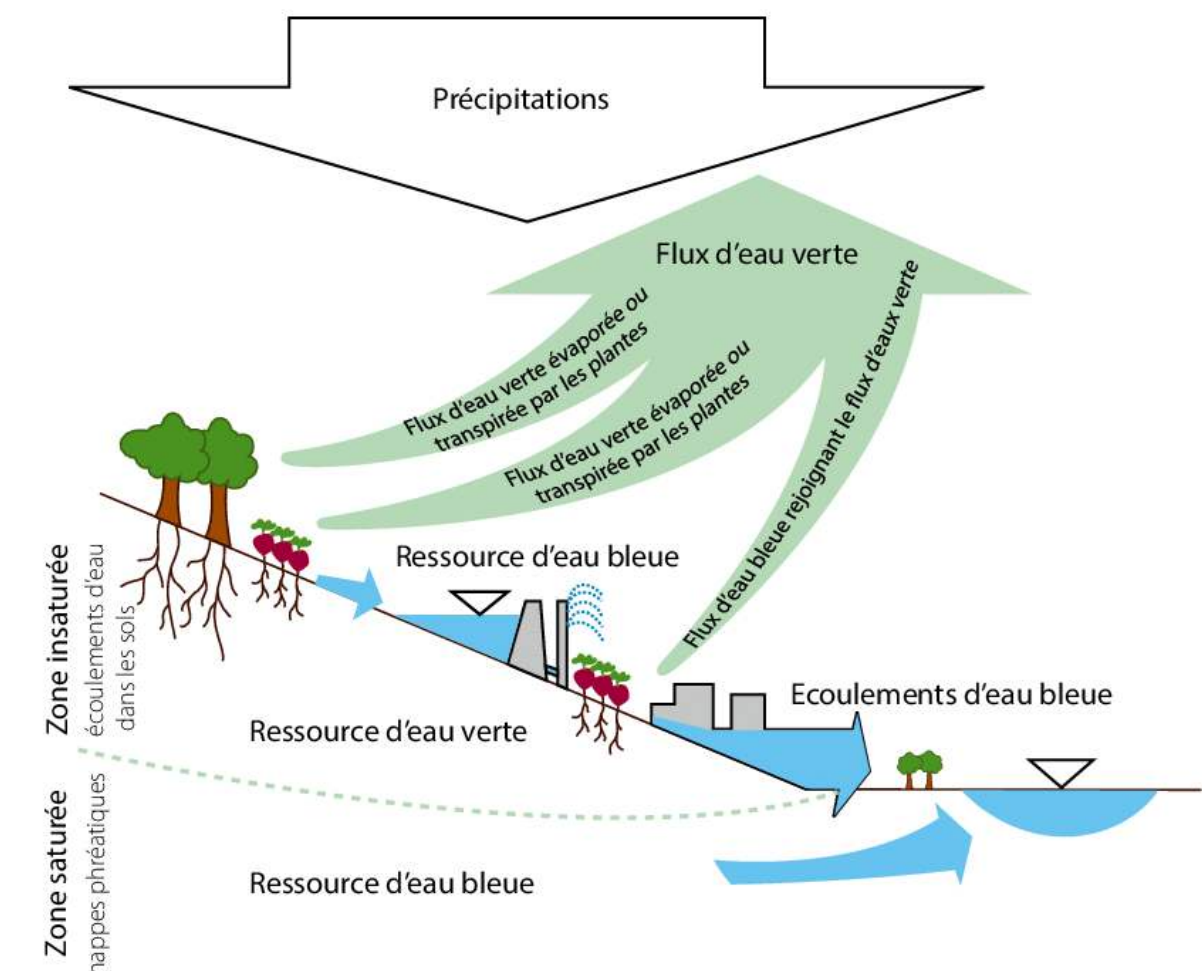
### 2.1. La politique de l'eau

#### Le cycle de l'eau et l'arbre

Nous avons indiqué à plusieurs reprises dans notre document que l'arbre et la haie jouaient un rôle essentiel dans le ralentissement du cycle de l'eau.

Nous avons par ailleurs durant ces dernières années, mené un certain nombre de réflexions sur la politique de l'eau, tant dans le cadre d'avis spécifiques que dans le cadre d'une contribution particulière lié au SRADDET.

Il ne s'agit donc pas ici de réaffirmer ce que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises mais bien d'expliquer en quoi la prise en compte de l'arbre, le maintien des haies sont indispensables pour recréer de l'eau verte. L'eau verte correspond à l'eau contenue dans les sols, seulement utilisable par les cultures, les arbres, les haies, contrairement à l'eau bleue, eau des rivières et des nappes, utilisable par l'Homme.



*Référence au franchissement des limites planétaires eau verte / eau bleue*

Motivation principale de la remise en état d'un système bocager pérenne, le ralentissement du cycle de l'eau au bénéfice de la quantité et de la qualité des nappes phréatique permettra demain de mieux affronter les périodes de déficit hydrique et de profiter au maximum des excès de précipitations.

La seule solution pour pouvoir être résilient face à ces sécheresses qui auront un retour d'environ une fois tous les trois ans d'ici 2050, est de maintenir l'eau sur notre territoire. Maintenir l'eau sur le territoire, ce n'est pas seulement maintenir l'eau dans des réserves, dans

des cours d'eau, mais c'est maintenir l'eau via les sols – les sols qui sont associés aux haies et qui permettront aussi, à certains moments clés, de pouvoir se passer un peu plus d'arrosage parce que l'on sera obligé de faire avec cette donnée, qui sera une contrainte bien plus grande.

Motivation principale de la remise en état d'un système bocager pérenne, le ralentissement du cycle de l'eau au bénéfice de la quantité et de la qualité des nappes phréatique permettra demain de mieux affronter les périodes de déficit hydrique et de profiter au maximum des excès de précipitations.

Mais, dans ce contexte de bouleversement climatique que nous vivons, nous devons ajouter la surexploitation des ressources naturelles. Ainsi, au mois de septembre 2023, une sixième limite planétaire a été franchie, celle qui correspond à une modification du cycle de l'eau à un rythme supérieur à tout ce que nous avons connu au cours de l'ère géologique récente « holocène ».

La mesure quantitative des frontières planétaires dans lesquelles l'humanité peut continuer à se développer et à prospérer permet de connaître les limites de durabilité de notre système. En franchissant cette limite planétaire de l'eau verte et de l'eau bleue, nous limitons notre capacité à vivre sur une planète vivable.

Pour pouvoir être résilients face aux aléas et risques de sécheresses qui auront un retour d'environ une fois tous les trois ans d'ici 2050, est de maintenir l'eau sur notre territoire.

Le ralentissement du cycle de l'eau apparaît donc encore comme une urgence mais qui peut trouver ses solutions. Recréer de l'eau verte est possible en améliorant les capacités de stockage des sols et donc notamment en boisant les têtes de bassins versants.

C'est tout l'enjeu du maintien des haies. Le cycle de l'eau est un compromis entre le maintien de l'eau verte nécessaire aux écosystèmes et la présence d'eau bleue nécessaire à la société. L'adaptation au changement climatique doit anticiper la gestion d'un compromis entre eau verte et eau bleue. Pour ce faire il est nécessaire de produire de l'eau verte et permettre un ralentissement du cycle de l'eau bleue. Ainsi nos meilleurs alliés sont les arbres et haies en tête de bassin versant.

Les têtes de bassin versant correspondent aux zones amont des rivières, proches des sources, dont les Pays de la Loire sont particulièrement dotés en Mayenne, en Sarthe mais aussi en Vendée. Dans le Maine et Loire et en Loire-Atlantique, dans une moindre mesure, même s'il ne faut pas négliger la présence de petits cours d'eau dans les zones rurales.

Les secteurs amont du bocage mayennais sont de bons exemples de « têtes de bassin versant » associés à un équilibre entre eau verte et eau bleue et en conséquence de moindres effets de la sécheresse et une meilleure qualité d'eau.

Les arbres, les haies, le bocage sont ainsi aussi importants dans la lutte contre le changement climatique, que dans l'adaptation à ce dernier mais aussi comme facteurs clés de durabilité de la gestion de la ressource en eau. Tous les plans et schémas régionaux de gestion de l'eau doivent aborder la question de l'aménagement boisé du bassin versant pour s'assurer de la cohérence du grand cycle de l'eau et de l'entièreté de ses compartiments (eau verte, eau bleue, eaux de surface, eaux souterraines etc.). Il apparaît d'autant plus important de maintenir une approche par territoire, au-delà des frontières administratives.

Par ailleurs, les formations doivent être axées sur les aspects forestiers mais aussi en établissant un lien avec le bassin versant et le cycle de l'eau et plus globalement avec l'environnement.

**La Région** qui revendique une politique ambitieuse pour améliorer la qualité de l'eau bleu et lutter contre l'accélération du cycle de l'eau, doit intégrer dans le cadre de son plan haie cette nécessité à la fois de produire de l'eau verte mais également des éléments de formation adaptés sur ces sujets.

## 2.2. Une nécessaire offre de formation à la hauteur des enjeux

Au cours de la quasi-totalité des débats, la question de la formation et/ou de la sensibilisation au sujet de l'arbre et la haie a été posée.

Sensibiliser aux bienfaits de l'arbre et de la haie, à leur nécessaire préservation concerne tous les Ligériens, à tous les âges de leur vie et même dès la maternelle a précisé un intervenant.

Mais il est nécessaire aussi d'informer les collégiens au moment de leur orientation sur les possibles métiers autour de l'arbre, de la haie, de la forêt, du bois.

Il est également important de sensibiliser les professionnels de l'orientation et du conseil en évolution professionnelle aux métiers liés à l'arbre afin d'orienter les jeunes et les salariés vers ceux-ci.

Sensibiliser n'est pas former mais est un préalable pour que des jeunes et des adultes se dirigent vers ces métiers. Se former conduit à acquérir des qualifications, des compétences, à exercer un métier, à prendre des décisions.

### **L'offre de formation est-elle suffisante pour répondre aux besoins en recrutement en Pays de la Loire ?**

#### **Les besoins en recrutement**

Au moment de la rédaction de cette étude, de nombreuses offres d'emploi (indeed.fr, pole-emploi.fr) sont diffusées dans la région concernant :

- L'élagage : élagueurs, chef équipe élagage, conducteurs élagage,
- L'agroforesterie : chef équipe agroforesterie, conseiller agroforesterie, haie agroforesterie, chef de projet bocage,
- La gestion forestière : ouvrier forestier, technicien exploitation forestière,
- L'environnement : techniciens environnement, techniciens en sciences de l'environnement, technicien environnement en charge des espaces naturels.

Par ailleurs, les débats publics ont largement montré que les besoins en recrutement notamment en technicien vont s'accroître, dans les domaines suivants :

- L'agroforesterie : conseil, technicien, ingénieur, biomasse arborée en système agroforesterie, scénarisation implantation agroforesterie,
- L'agri environnement et agro écologie,

- La forêt : stratégie forestière, gestion forestière, techniciens en lien avec le développement de micro forêts ou forêt urbaines ou péri urbaines,
- La filière bois durable,
- Le paysagisme : architecture et urbanisme,
- Les plantations, entretien, taille, élagage des arbres.

### **Quelle offre de formation en Pays de La Loire ?**

Pour répondre à ces besoins de recrutement, il convient d'analyser le paysage de la formation dans ces domaines.

L'arbre, la haie, la forêt, le bois peuvent constituer le cœur de très nombreuses formations de niveaux très différents et pour divers publics : les demandeurs d'emploi, les agriculteurs, les salariés de collectivités territoriales et d'entreprises du paysage, les techniciens agricoles, les technicien bocage, les propriétaires forestiers...

### **En formation continue**

Différents organismes proposent des formations d'une durée allant de quelques jours à plusieurs mois. Citons :

- L'AFAC- agroforesterie permet de se former au Plan de Gestion Durables des Haies (PGDH). Mais un seul centre en Pays de la Loire dispense cette formation.
- La Chambre régionale d'agriculture propose un parcours de compétences d'une durée de 10 jours sur la valorisation de l'arbre.
- Le CNPF (Centre National des Propriétaires Forestiers) Bretagne Pays de La Loire offre aussi diverses formations courtes par exemple sur la forêt et le changement climatique, sur le choix des essences ou des cycles plus longs : base de gestion forestière durable. Ces formations s'adressent aux propriétaires et aux salariés forestiers.
- Deux organismes FDO (Formation Développement Ouest) et la MFR (Maison Familiale Rurale) de la Ferrière (85) proposent un certificat de spécialisation\* (CS) en 6 mois : arboriste élagueur.
- De même d'autres organismes comme les CIVAM (Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), les chambres d'agriculture dans la cadre de l'installation en agriculture, les syndicats agricoles élaborent des programmes de formation qui accordent une part plus ou moins importante à l'arbre et la haie.

Mais aucun établissement ne propose les CS suivant :

- Taille et soin aux arbres, entretien et consolidation de l'arbre,
- Préparation aux opérations d'abatage, diagnostic de l'arbre,

- Travaux mécanisés de génie écologique,
- Construction paysagère,
- Pilote de machines de bûcheronnage.

*Le certificat de spécialisation est un titre de niveau IV délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et celui de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP). Ce titre peut être reconnu dans les conventions collectives.*

Aucun Brevet Professionnel Agricole (BPA) ne propose les spécialités suivantes : bûcheronnage, travaux forestiers, travaux de sylviculture.

Certes, d'autres formations comme celles visant le CS ouvrier paysagiste, les formations du paysage et de l'environnement, le BPREA intègrent des Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale à l'Emploi (UCARE) par exemple : agroforesterie, agroécosystème adapté à la biodynamie...

Mais tous les spécialistes soulignent que ces apports pédagogiques mériteraient plus de développement.

En Pays de la Loire, des organismes de formation proposent des formations souvent courtes et qui ne sont pas réparties sur l'ensemble du territoire.

De plus, cette offre ne permet pas de répondre à tous les besoins de formation : de la collecte des graines, en passant par les plantations, la gestion de l'existant, la valorisation, l'utilisation des matériaux...

Si la Région veut être exemplaire dans ce domaine, elle doit rapidement octroyer plus de moyens financiers via l'opérateur de compétences OCAPIAT, et différents dispositifs : préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC), Transition Pro pour que des organismes de formation puissent proposer plus de spécialités et ainsi accroître l'offre de formation continue sur l'ensemble du territoire.

Plus globalement, la Région doit financer une offre de formation continue qui vise des qualifications dans les différentes spécialités correspondant aux offres d'emploi notamment pour des postes de techniciens.

De même, dans sa compétence à l'aide à l'installation " Dotation Jeunes Agriculteurs", des modules de formation en agroforesterie et des rappels sur l'intérêt de la haie pour la productivité agricole (L'Arbre et la Haie, D. Soltner, travaux de l'Inrae) doivent être proposés dans le cadre des deux jours et demi de formation sur la transition écologique.

La Région pourrait aussi mettre en place un Contrat d'Objectifs Sectoriel régional -orientation formation emploi- afin de développer des synergies entre les travaux d'observation régionaux pour mieux répondre aux besoins en compétences à l'instar de ce qui existe pour le « Tourisme, sport, culture, industries créatives, médias, communication, télécommunications, loisirs et divertissement ».



## **La formation initiale sous statut scolaire ou en apprentissage**

En Pays de la Loire, un seul établissement d'enseignement agricole (MFR La Ferté Bernard 72) permet à des jeunes sous statut scolaire d'obtenir un CAPA Travaux forestiers et un Bac Pro Forêt.

A ces niveaux de formation, l'offre doit répondre à un besoin de proximité ce que ne permet pas cette filière de formation présente seulement au nord de la région.

Les bacheliers peuvent obtenir soit un BTSA Gestion forestière uniquement au Lycée agricole La Germinière- Rouillon (72) soit intégrer l'Ecole Supérieure du Bois (ESB) (44) et viser un BTS Production bois ou un BTS construction bois.

Conduites en partenariat avec l'Université de Nantes et l'IUT de St Nazaire, les licences professionnelles forment en 1 an des cadres intermédiaires pour les industries du bois dans trois grands domaines métier : construction, production et commerce.

L'ESB propose d'autres formations qui préparent divers diplômes ou titres : Bachelor chef de chantier bois et bas carbone, Diplôme d'ingénieur en sciences et technologies du Bois, Master spécialisé Médiation territoriale RSE Filière Forêt bois.

Source : <https://chlorofil.fr/>

Finalement, on pourrait considérer que l'offre de formation post bac correspond aux besoins du territoire mais elle n'anticipe pas suffisamment les besoins futurs. En revanche, très peu de collégiens ne s'orienteront vers cette filière de formation dans la mesure où le seul établissement présent oblige le plus souvent à opter pour l'internat ou trouver un hébergement. A ceci s'ajoutent des difficultés de mobilité qui freinent les jeunes à accepter une affectation loin de chez eux.

## **Une nécessaire évolution de la carte des formations**

Il est donc impératif et urgent que la DRAAF via le Service régional de Formation et de Développement (SRFD) fasse évoluer la carte des formations en ouvrant au moins une filière de formation : Capa, Bac Pro travaux forestiers dans un autre département. La Région présente au Conseil régional de l'enseignement agricole (CREA) doit porter cette demande.

## Une évolution des référentiels : un autre impératif

Par ailleurs, les référentiels de formation des diplômés, notamment les Bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune (GMNF) et BTSA Gestion et protection de la nature (GPN)) et titres moins spécifiques à l'arbre et la haie, mais qui préparent aux métiers de l'agriculture, de l'environnement, du paysage, doivent aussi évoluer pour que des modules à part entière soient consacrés à ce sujet.

Ces modifications sont en effet portées par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA). Toutefois la région peut saisir la DRAAF Pays de La Loire dans le cadre des CREA ou de l'élaboration des Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) pour que :

- La carte des formations évolue avec plus de formations intégrant ces sujets de l'arbre et de la haie.
- Des modules d'initiative locales (MIL) autour de l'arbre et/ou la haie soient encouragés.

De même, la DRAAF Pays de La Loire peut interpeller la Direction Générale de l'Enseignement et la Recherche (DGER) du MASA pour demander que les formations agricoles intègrent des modules spécialisés sur ce sujet et que la carte des formations soit revue.

Certes , la Région mobilise des fonds pour la formation et vient d'annoncer un abondement du Compte Personnel de Formation (CPF) des demandeurs d'emploi se formant aux métiers de la transition écologique (35 certifications) pour 2024. Mais d'une façon générale, l'offre de formation, la lisibilité et la visibilité des formations sur l'arbre et la haie doivent être renforcées. Ceci devient un impératif au moment où le ministre de l'agriculture présente le « pacte en faveur de la haies ». Celui-ci prévoit en effet un développement des compétences nécessaire à sa réussite.

Les acteurs de la haie pourront donc être accompagnés à travers un renforcement et une professionnalisation du conseil et de l'expertise, notamment via un développement de la formation initiale et continue déclinée dans les territoires.

Les chambres d'agriculture et les associations seront associées à ces formations et porteront les activités de conseils.

La Région Pays de la Loire doit donc inscrire cette priorité dans sa feuille de route en équilibrant l'offre publique et privée.

### 2.3. L'agriculture largement concernée

L'agriculture et son impact déterminant sur la haie bocagère est revenue constamment dans les échanges et les débats qui ont suivi la présentation de l'étude arbres dans les territoires.

Il ne s'agit pas ici de laisser entendre que les haies disparaissent de la seule responsabilité du monde agricole d'autant plus qu'un chiffrage objectif et précis n'est pas réalisé, et en rappelant que les haies agricoles sont légalement « sanctuarisées » depuis 2015.

Et pourtant, comme nous l'avons indiqué dans notre tome 1, au-delà des chiffres, le linéaire des haies bocagères n'a pas cessé de diminuer au cours des dernières décennies pour des raisons agricoles mais aussi liées à l'urbanisation et aux infrastructures.

Leur disparition s'est même accentuée, le rapport "la haie, levier de la planification écologique" publié par le CGAAR\* en avril 2023, indique que le rythme annuel de disparition des haies a doublé en France entre 2017 et 2021.

Face à cela, les programmes de plantation de haies bocagères restent, en linéaire, assez marginaux. On peut ajouter à ce constat alarmant que la fonctionnalité, l'aménité d'une haie ancienne ne sera compensée progressivement qu'après plusieurs années de croissance par une haie nouvellement plantée même si c'est nécessaire. La Région des Pays de la Loire n'y échappe pas et est même directement concernée par ce phénomène.

En milieu agricole, la haie reste majoritairement perçue comme une charge (entretien) et une gêne sans en percevoir les bénéfices.

Sans doute l'histoire des politiques agricoles, le remembrement, la Politique Agricole Commune (PAC), la carence et la défaillance sur le sujet dans les formations agricoles, ont ancré cette mauvaise image, cette perception négative, auprès d'un nombre significatif d'agriculteurs.

**Le défi est donc de passer d'une logique de contrainte à une logique d'adhésion soutenant les bonnes pratiques.**

Si certains agriculteurs sont déjà engagés dans cette démarche, les autres doivent les rejoindre et considérer les haies comme leurs alliées objectives, car elles représentent une plus-value en matière de résultats technico-économiques.

Les agriculteurs doivent donc s'impliquer pour cela dans un remaillage bocager efficace et conséquent au service de l'ensemble de la population ligérienne en s'engageant dans l'agroforesterie, dans la recherche de l'alliance entre le développement de la biodiversité et la productivité dans la recherche de neutralité carbone, dans leur système de production qui intègre la présence, notamment en système d'élevage, de haies fonctionnelles et de prairies.

Pour cela, ils doivent être accompagnés et pouvoir compter sur l'État et les collectivités, dont la Région, à hauteur de leur engagement.

Cela passe par différents leviers aux différentes échelles de territoire : la formation des jeunes agriculteurs notamment, la sensibilisation, l'accompagnement technique, la communication et une meilleure organisation des aides financières.

Au niveau national, un récent « projet de loi en faveur de la préservation de la reconquête de la haie » défendu par un groupe de sénateurs, vise le maillage de 1,5 millions de kilomètres de haies en 2050. Cette ambition est confirmée par l'AFAC-Agroforesterie qui estime, toujours au niveau national, à 250 millions d'euros par an, pendant 7 ans, l'investissement nécessaire pour répondre aux objectifs de la planification écologique.

Au niveau régional l'AFAC-Agroforesterie a notamment développé un programme « RESP'HAIES » axé sur la résilience et la performance des exploitations agricoles liées aux haies.

Dans son audition par le CESER pour l'étude de « l'agriculture de demain en Pays de la Loire », Christian Huyghe, directeur scientifique agriculture à l'Inrae allait dans ce sens en rappelant que l'agriculture devait « s'appuyer sur les ressources et leviers de l'agroécologie » et que le parcellaire optimal dans notre région était de 4 à 5 ha avec un maillage de haies fonctionnelles.

Toujours dans cette même étude, Clélia SIRAMI (Inrae) et Estelle MIDLER (Centre d'Etudes et de Prospectives du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire) soulignent que la structure des paysages agricoles influe sur la production de services écosystémiques.

Sur la région, le « GIEC des Pays de la Loire », dans son deuxième rapport d'avril 2023, envisage une évolution « radicale » des modes de production agricole pour s'adapter au dérèglement climatique. Il préconise le soutien et le développement de l'agroforesterie, la plantation de 1000 km de haies par an, la constitution d'un marché carbone régional.

Le GIEC Pays de la Loire souligne que ces changements et évolutions importants sont nécessaires à la résilience de notre agriculture et au maintien des rendements et de la productivité dans les fermes ligériennes.

**Nous, CESER, réaffirmons donc auprès de la Région** l'enjeu essentiel que représente l'agriculture, et la nécessité de faire évoluer ses pratiques, pour faire face au dérèglement climatique, pour préserver la biodiversité, la qualité de l'air, la qualité paysagère, et permettre la reconquête de la qualité des sols et de l'eau au travers des haies tout en assurant l'équilibre économique des exploitations.

**Pour le CESER**, la Région, en articulation avec ses schémas régionaux, SRADDET\* – SRCAE\* – SRB\* – CTEau\* et sa politique agricole, doit définir un Plan Régional Bocage ambitieux avec des objectifs chiffrés, une planification régionale avec des déclinaisons territoriales. Elle doit s'assurer d'une animation et d'un accompagnement territorial à l'échelle des EPCI ou des syndicats de bassin.

Par ailleurs, la mise en place de PGDH et l'aide et l'accompagnement de filières bois locales et écologiques, avec l'assurance de prix rémunérateurs, sont à systématiser.

Les signes de reconnaissance, certification, labels (haies bas carbone, haies gestion, haies distribution) distinguant les agriculteurs, collectivités, entreprises engagées doivent être développés et accompagnés (coûts).

Le soutien aux initiatives existantes doit être poursuivi et de nouveaux projets doivent émerger pour redonner un intérêt économique (implication des collectivités dans des chaufferies bois avec du bois local, constructions en bois ...) quelle que soit leur nature.

On doit aussi envisager une dotation jeune agriculteur (DJA) bonifiée pour les jeunes agriculteurs s'engageant dans un maillage bocager efficient sur leur exploitation.

L'État et la Région ont donc un rôle déterminant à travers quelques-unes de leur grande politique publique et d'un certain nombre de leurs dispositifs : marché régional carbone, coopérative carbone (cf. expérience communauté de communes de Pouzauges 85), baisse de la taxe foncière sur les prairies devant réellement profiter à l'agriculteur, crédit d'impôts et notamment l'opportunité d'une fiscalité réduite afin de soutenir le maintien et l'entretien des systèmes bocagers.

Autant d'initiatives qui doivent pour le CESER, en ce qui concerne la Région, prendre place dans le Plan Régional Haie proposé en décembre 2023.

## 2.4. Des propositions spécifiques

Quatre propositions plus techniques ont été privilégiées car elles ont émergé régulièrement dans les débats et interpellent notamment la Région sur sa capacité à mettre en œuvre ces différentes propositions.

### **Structurer une filière bois énergie pour valoriser le bois bocage**

(En Complément des préconisations 11, 18 et 20 du tome 1)

#### **Contexte**

Dans les réunions publiques, nous avons souvent entendu les agriculteurs évoquer le travail que l'entretien de la haie représente et la difficulté à le financer. Par ailleurs, si la valorisation du bois pour le chauffage était facile il y a encore 40 ans, aujourd'hui elle n'est pas évidente. Un agriculteur nous disait après une réunion « *avant je trouvais facilement des ouvriers qui venaient couper le bois pour leur besoin personnel et ils en gardaient les 2/3 et me laissaient 1/3 pour m'indemniser. Aujourd'hui personne n'est plus intéressé pour faire le bois* ». Un autre agriculteur a déclaré « *moi je suis prêt à déléguer le travail de la haie* ».

Il y a déjà dans certains territoires une organisation collective autour du bois déchiqueté utilisé dans les chaufferies collectives, mais comme l'a dit un élu « *nous avons un problème d'exutoire* » car la production de bois est supérieure aux besoins actuels.

Cette situation de non débouché est un des facteurs qui peut décourager les agriculteurs à maintenir l'existant ou planter de nouvelles haies.

#### **Proposition**

Nous constatons que ce n'est pas la seule demande des particuliers qui va permettre d'écouler la production. Il faut envisager que les nouveaux équipements notamment publics, initiés par les collectivités, prennent en compte la valorisation du bois bocage. Les territoires doivent donc :

- Étudier le potentiel de bois disponible sur leur territoire,
- Mettre en place des structures de chaufferie collective en adéquation avec l'offre,
- Encourager les plans de gestion durable des haies,
- Aider à la structuration de chantier clé en main

Parallèlement, la rémunération du stockage carbone doit être organisée comme nous l'avons préconisé dans le tome 1 (page 62) afin d'encourager les entreprises à stocker local dans le cadre des compensations carbone et la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

### **Impulser auprès des collectivités un plan régional de revégétalisation des cours d'école**

#### **Contexte**

Lors du débat public organisé avec Nantes Métropole, son Vice-président en charge des mutations urbaines a indiqué qu'un plan global de revégétalisation des cours d'écoles allait

être engagé. C'est un enjeu essentiel qui veut rompre avec l'histoire puisque les écoles ces dernières années ont plutôt été bitumées.

### **Proposition**

Dans cet esprit, le Conseil régional à travers sa contractualisation avec les territoires doit pouvoir inciter les collectivités locales, dans le cadre du réaménagement de l'existant ou de leurs nouvelles opérations, et encourager ce type d'initiative. Ceci comme il le fait lui-même pour ses lycées à travers ses projets pour désimperméabiliser et revégétaliser une partie des cours avec la plantation d'arbres natifs.

## **Action régionale de simplification pour mettre en place des initiatives de plantation de micro-forêts urbaines**

### **Contexte**

Les initiatives de micro-forêts urbaines ont été soulignées comme des actions particulièrement intéressantes à soutenir pour répondre à plusieurs enjeux climatiques et de bien vivre en ville. Cependant, les entreprises n'ont par exemple pas la possibilité aujourd'hui de financer directement des micro-forêts urbaines au titre de leur politique RSE. Les mécanismes juridiques ne le permettent effectivement pas car la collectivité ne peut recevoir de l'argent en direct de la part d'entreprises privées. Les montages privés publics, de type SEM ou Coopérative Carbone (exemple de La Rochelle) peuvent apparaître souvent comme trop complexes pour les collectivités locales.

### **Proposition**

Le CESER juge par conséquent important que la Région s'empare de ce sujet, ce qui aurait pour effet d'aider nombre de collectivités et d'entreprises à réaliser des actions concrètes en termes de plantations de micro-forêts urbaines. Ce d'autant que, plus les acteurs des territoires sont intégrés et attachés à leur territoire, et mieux ces territoires seront protégés.

Il semble pertinent par conséquent de proposer des outils qui pourraient aider les collectivités et les entreprises à mettre en place ce type d'initiative qu'il s'agisse de partenariats à construire, de recherche de financements toutes collectivités confondues, et notamment avec l'Europe, les entreprises qui veulent compenser, voir avec des financements citoyens.

Dans cet esprit la Région doit accompagner également les acteurs en leur permettant d'envisager dès maintenant des indicateurs d'évaluation y compris dans le cadre des initiatives expérimentales qu'elle pourrait prendre au sein de ses lycées.

## **Aide au recrutement d'animateurs territoriaux « Arbre » dans les EPCI**

### **Contexte**

Dans les réunions publiques, les élus mais aussi les citoyens ont souvent invoqué le manque de connaissances sur ces différents sujets que sont l'arbre, la haie, ses enjeux, le lien au réchauffement climatique, au ralentissement du cycle de l'eau et donc la nécessité de mener des politiques volontaristes sur le sujet (Segré, Blain). Nous avons pris notre part sur le sujet à travers les débats mais cela ne règle pas la question de l'accompagnement au quotidien.

## **Proposition**

A l'instar de la communauté de communes de Machecoul qui a créé un poste spécifique auprès des élus mais également de la population pour appréhender la place de l'arbre sur le territoire et les politiques à mener notamment auprès des particuliers. Il apparaît que cette fonction devrait être systématisée et un soutien financier de la Région envisagé.

Celui-ci pourrait être intégré dans son plan bocage qui doit être présenté en fin d'année 2023. Soit il pourrait s'agir d'un soutien financier direct pour ce type de poste soit il s'inscrit dans le cadre de ses politiques contractuelles avec les territoires en renforçant la partie ingénierie des contrats de territoires.

Ceci a déjà été souligné dans notre évaluation de la politique contractuelle. L'initiative de la collectivité locale soutenue financièrement par la Région le serait dans le cadre de son enveloppe globale, donc à budget constant.

## **3. Des nouveaux enjeux**

---

### **3.1. La fibre**

L'installation de la fibre optique a été associée à une politique d'attractivité pour les territoires, consolidée par la crise post covid qui a mené nombre d'habitants à s'éloigner des grands centres urbains pour trouver du confort en termes d'habitat. S'ajoute également une volonté notamment pour les décideurs publics d'éviter le déclassement de certains territoires en termes de services et de développement économique. Le CESER, s'il ne remet pas en cause cette volonté et ces orientations, tient à alerter sur les risques encourus pour le bocage en fonction de la manière dont la fibre est installée et des obligations/ risques que cela fait peser sur les propriétaires des haies concernées.

Cette volonté de l'ensemble des territoires à consolider à tout prix leur taux de couverture numérique, les a amenés à privilégier la mise en place aérienne de câbles, moins chère et plus rapide, que la mise en place avec un système enterré.

Ce mode opératoire a mis en défaut, dès l'installation et encore plus à l'entretien, les opérateurs avec l'article L45-9 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE), qui stipule que : l'installation du réseau (infrastructures et équipements) doit être réalisée « dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux, et dans les conditions les moins dommageables pour les propriétés privées ».

### **Une problématique financière à la charge du riverain**

- Obligation d'élagage fréquente donc chère dans un environnement aujourd'hui sans revenus
- Problématique de responsabilité dangereuse pour le maintien des haies,
- Refus d'entretien de certaines entreprises qui ne veulent pas mettre leur responsabilité en jeu en cas de casse.

## Des conséquences environnementales désastreuses

- Les systèmes d'élagages utilisés mettent en péril la haie,
- Les haies changent de typologie, elles sont taillées à 1.5 mètres pour ne pas avoir à revenir trop souvent et faciliter l'entretien suivant,
- Perte des vieux houppiers et rétrécissement du système,
- Arasement pure et simple de la haie ancienne sur des centaines de mètres.

Le système bocager, à la différence de la fibre, ne peut être installé « en sous terrain » et l'ensemble de ses bénéfices sont indiscutables, nos territoires demain n'auront que faire d'être fibrés si les nappes phréatiques sont vides.

Au moment où la lutte contre les effets du réchauffement climatique est clairement affirmée, le **CESER** demande que l'enfouissement soit la règle le long du système bocager et forestier. La Région doit peser de tout son poids politique en lien avec l'État pour contraindre les opérateurs à enterrer le plus rapidement possible sur la base de conditions économiques acceptables.

Le **CESER** souhaite également que le débat politique soit porté auprès du gouvernement afin d'amender par un projet de loi l'ensemble des textes anciens associés aux problématiques de responsabilité du fait des arbres relatifs aux Poste et télécommunications compte tenu de la spécifique fragilité du système de fibre optique et de la prévalence objective du système bocager ancien et de l'ensemble de ses bénéfices au service du bien commun.

Notons à cet égard que rien n'est proposé de ce point de vue par le gouvernement dans le cadre de son plan national pour la haie.

Aux vues des nouvelles technologies qui apparaissent, des alternatives à la fibre en aérien peuvent également être envisagées pour connecter les populations sur tout le territoire.

Ainsi, le développement de la fibre sur les territoires ne doit pas se faire à n'importe quel prix et sans la prise en compte du maintien d'un bocage équilibré.

Il est déjà difficile de convaincre de conserver leurs haies chez ceux qui les perçoivent comme une gêne. Il ne faut pas en plus décourager ceux qui veulent les conserver en faisant peser sur eux de nouvelles charges.

### 3.2. Le marché du carbone

#### Préalable

Les rapports Météo France et GIEC indiquent que la région Pays de la Loire plus que d'autres souffrira demain des effets du réchauffement climatique.

Fort de ce constat, nous avons considéré que la mise en place d'un marché régional du carbone et les initiatives en matière de coopératives "carbone " représentent une opportunité liée à une prise de conscience collective de nouveau enjeu.



Cela permettra d'accompagner financièrement un certain nombre de bonnes pratiques, de projets utiles en mettant du lien entre les particuliers, les entreprises et les collectivités en territoire ligérien.

C'est tout l'objet également de la mise en place du Label Bas Carbone.

### **Contexte**

Les dispositifs présentés ici n'ont rien à voir avec le marché du carbone européen, limité pour le moment à des grandes entreprises et à certains secteurs. Nos propositions sont plutôt à destination des entreprises non concernées par ce marché obligatoire.

**Le label bas-carbone**, créé par le ministère de la Transition Écologique en 2019 a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050 de la France.

L'idée force est de financer essentiellement des projets favorisant la séquestration additionnelle de carbone par des entreprises ou des particuliers souhaitant par ce biais compenser volontairement leur empreinte.

**Le marché local du carbone issu du label** est un dispositif qui apparaît pertinent sous plusieurs formes, dans la mesure où il est associé à un échange entre un détenteur de crédits carbone via un projet (le vendeur) et un acheteur (le financeur de projet) par une contribution volontaire.

Dans le monde agricole notamment, sur certains territoires, il est déjà associé au financement de haies nouvelles puisque le principe d'octroi du label bas carbone est de répondre à un cahier des charges qui justifie que le projet est une source d'additionalité carbone.

La création de haies nouvelles est donc théoriquement source d'additionalité et doit être associée systématiquement à un PGDH.

On note par ailleurs que des coopératives carbone vont être mises en place ou ont vu le jour en Pays de la Loire, au Mans, à Pouzauges avec des projets très locaux mis en place grâce à ces échanges et au système de labellisation. Des exemples concrets qui ont été évoqués dans les débats publics en particulier au Mans et à Mayenne.

**Inscription au registre des crédits carbone obtenus** : une fois le projet terminé et après audit de viabilité (pérennité du projet à moyen long terme) l'entreprise ou le particulier qui a participé au financement obtient des crédits carbone qui sont inscrits sur le registre tenu par la Caisse des dépôts sous la tutelle du ministère de la transition écologique.

### **Un exemple, le monde agricole**

Sur la problématique du carbone, les agriculteurs sont de plus en plus identifiés comme porteurs de solutions, qu'il s'agisse de production d'énergies pour remplacer les énergies fossiles, ou bien du stockage dans les écosystèmes de leurs parcelles. Et dans les deux cas, il y a de nouveaux revenus à la clé.

La rémunération **de la vente du carbone** que les agriculteurs stockent dans leurs sols, prairies, haies est un des éléments qui contribue à donner du sens à leur engagement au-delà de leur conscience quant à l'intérêt lié à la biodiversité.

Précisons qu'un agriculteur qui plante une haie, augmente ainsi la capacité de son terrain à capter du CO2. Il fait financer ses travaux par une entreprise présente sur son territoire qui inscrit les crédits associés au projet sur le grand registre du label bas carbone.

*A ce titre, soulignons l'initiative d'un agriculteur à Evron (53) : « Je possède environ 25 kilomètres de haies sur mon exploitation. Une entreprise d'emballage alimentaire, MB Pack, souhaitait faire de la compensation carbone. Cette entreprise souhaitait compenser environ 50 tonnes de CO2 par an pour leur flotte de véhicules. De mon côté, je souhaitais donner du sens à l'entretien des haies centenaires qui sont sur mon exploitation. Nous nous sommes mis en relation avec une association, Solena, qui est là pour faire le lien entre des personnes ayant du crédit carbone et des entreprises qui souhaitent faire de la compensation.*

*Et, cette entreprise, MB Pack, ne souhaitait pas effectuer cette compensation au Brésil mais au niveau local pour que cela ait vraiment du sens.*

*Ainsi, nous avons mis en place un PGDH et nous avons quantifié le carbone stocké. Cela a permis à cette entreprise de témoigner de tout cela dans le cadre de sa politique RSE.*

*Nous sommes payés à hauteur de 93 € nets la tonne de carbone alors que le prix du marché se situe plutôt aux alentours de 20 ou 25 € la tonne. L'argent que j'ai touché m'a permis, ensuite, de planter de nouvelles haies. Les salariés de l'entreprise ont, eux, pu faire le tour des nouvelles haies plantées sur une journée spéciale organisée au cours du mois de juin.*

*Cela permet de donner du sens au budget qui avait été affecté à cette tâche.*

*Si nous arrivons à multiplier cela, je pense que nous résoudrons nombre de problèmes. La haie pourra alors être considérée aussi comme une solution rémunératrice et non plus comme une contrainte ».*

## **Une échelle globale**

Plusieurs dispositifs de **vente de crédits carbone** sont déjà en place aux États-Unis et en Australie. Plus près de nous, l'Irlande fait figure de précurseur avec l'expérimentation des compensations pour ses zones humides et tourbières.

Quelques entreprises européennes ont sauté le pas et recherchent des exploitations volontaires, en France notamment. Gouvernements et acteurs privés se bousculent désormais sur ce créneau de la vente de crédits carbone, proposant outils et dispositifs pour mesurer le « point de départ » de chaque exploitation, mais aussi son évolution et ainsi pouvoir **rémunérer chaque tonne de carbone séquestrée**.

Cela va dans le bon sens et on peut se féliciter de cette prise de conscience globale y compris à l'échelle européenne, de cette volonté des grandes entreprises ou des grosses exploitations de prendre en compte ce sujet du stockage carbone.

Quelques points de vigilance par rapport à ces dispositifs :

- Notre contribution prend en considération l'intérêt de mettre en place une trame bocagère nouvelle là où elle a disparue, mais se préoccupe particulièrement de la préservation de l'existant.
- Nous souhaitons insister sur le fait qu'un prix du crédit carbone n'est pas le même d'un projet à l'autre car les coûts de mise en œuvre sont différents. Par exemple, certains projets bénéficient de cofinancements ou d'aides publiques, et seul le reste à financer est pris en compte dans la recherche des financements.

- Nous souhaitons également que ce marché du carbone volontaire serve à financer des projets de réduction ou séquestration du carbone en allant au-delà du cadre réglementaire et en permettant d'atteindre la neutralité carbone.

Enfin, il paraît intéressant que ces contributions financières par l'achat de crédits carbone puissent être directement utilisées dans les projets : de l'achat des plants pour un projet de plantation d'arbres par exemple à leur entretien dans le temps, en passant par la gestion de projet nécessaire pour organiser la mise en œuvre et le suivi du projet.

### **De plus il est important de ne pas sous-estimer le local, la proximité,**

Il est important, en tant que CESER, au regard de ce que nous représentons, que nous soyons vigilants à ce que ces initiatives participent d'un projet de territoire, qu'elles concernent l'ensemble des acteurs locaux, qu'elles entraînent le monde des collectivités autant que le monde de l'entreprise dans ce changement, que cela prenne appui autant sur les financements publics que les sur les financements privés.

Il est important que le crédit carbone ne soit pas une échappatoire. Si la forêt et le maintien des haies reste un outil important de régulation climatique, le reboisement ou la replantation des haies ne permet pas de se dédouaner de toutes responsabilités face à des actions émettrices de carbone.

Il est important de rappeler que si on ne réduit pas nos émissions et si on n'arrête pas la déforestation et l'arrachage des haies, ce n'est pas le simple fait de planter des haies ou des arbres qui résoudra quoique ce soit. Cette pratique du crédit carbone doit nécessairement être accompagnée des bonnes pratiques.

**Dans cet esprit**, il est indispensable que la Région, qui réfléchit à la mise en place d'un marché carbone, crée les conditions avec un dispositif s'inspirant de la Sem croissance verte, privilégiant des financements directs et indirects (grands contributeurs) afin de consolider sa politique biodiversité (et notamment une politique ambitieuse liée au maintien de l'arbre et des haies) et la politique de l'eau bleu et verte ... L'exemple irlandais de ce point de vue donne du sens à la nature de l'engagement.

Le CESER préconise par ailleurs que le marché régional du carbone mis en place soit également associé à la réalisation d'une trame bocagère nouvelle, mais aussi à l'entretien et à la conservation de l'existant. Ainsi, la contribution volontaire des entreprises pourra être associée à une problématique majeure souvent répétée lors des débats en région qui est celle de l'absence de revenus régulier pour permettre le maintien du système bocager.

### **Maintenir et développer l'arbre en ville**

Nous avons beaucoup parlé du maintien des haies, de leur arrachage, du rôle des agriculteurs mais nous souhaitons insister également sur la question de l'arbre en ville et plus globalement de la végétalisation des espaces urbains là où ces dernières années on a beaucoup minéralisé.

C'est l'un des enjeux, notamment des agglomérations qui composent le territoire régional et sur lesquels nous avons organisé aussi des débats publics mais également de tous ces territoires qui se développent en terme d'urbanisme, de démographie, d'économie ...

Nous avons noté plutôt une prise de conscience sur le sujet de la part des décideurs publics qui ont à leur disposition des outils prescriptifs pour l'aménagement et la protection, avec notamment les PLUI et les OAP.

Ces éléments réglementaires fixent les objectifs en matière de logement, de typologie, de caractéristiques avec une approche globale et systémique. On doit y ajouter aujourd'hui les objectifs de végétalisation et d'insertion avec ce que l'on doit conserver et ce qu'on doit créer.

Les zones d'activité concertée (ZAC) donnent encore plus de possibilités et d'opportunités pour afficher ces objectifs et des exigences face aux aménageurs. Ces opérations d'aménagement insistent encore davantage sur la qualité des espaces mobilisables pour les continuités écologiques. Il faut notamment repenser globalement la configuration et l'utilisation de ces espaces autrement que sur la base de grands parkings goudronnés pour accueillir la voiture.

L'enjeu essentiel est donc bien la planification ou le schéma programmatique à moyen et long terme afin de poser ces objectifs de végétalisation au même niveau que les besoins de mobilité voire de développement économique.

Si la Région n'a pas en soi de compétences sur l'aménagement des territoires, elle a à sa disposition, différents outils pour peser auprès des collectivités qui ne seraient pas encore convaincus par l'exigence de l'enjeu climatique :

- Le SRADDET dans la définition de ses priorités,
- La Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en est la pierre angulaire
- Les contrats de territoires qui offrent les moyens de peser directement sur les priorités affichées par les territoires.

Le Plan Régional Des Haies proposé par la Région doit aussi intégrer la diversité des territoires qui la compose.

Le Rural et l'Urbain ont aujourd'hui un combat commun à mener à la fois pour le maintien de la biodiversité et contre la dérive climatique.

## 4. Conclusion

---

Les 17 débats sur « L'arbre » se sont tenus sur une année, d'Octobre 2022 (Segré) à Novembre 2023 (Laval).

Ils ont eu lieu sur les cinq départements de la région Pays-de-la-Loire (cf carte) et ont concerné différents types de territoire, principalement ruraux, mais aussi urbains, péri-urbain, et deux zones littorales (Pornic, St Gilles Croix de Vie).

Soulignons que les trois métropoles (Nantes, Angers, Le Mans) ont été impliquées, tout comme d'autres agglomérations (Laval) ou villes moyennes, ainsi que deux Parcs naturels régionaux (Brière, Marais poitevin).

Au total, compte tenu de la composition des 17 EPCI et Pays impliqués, nous avons invité environ 300 communes. Au-delà de sa diversité, ce panel est donc très représentatif des territoires de notre région. Soit plus de 2000 personnes qui ont participé à nos débats. Les participants étaient divers et ils avaient tous un point commun : ils portaient un grand intérêt pour l'arbre. C'est un beau challenge qui a été réalisé.

Tout comme cela a été souligné dans nos études passées (notamment « Equilibre des territoires » et « Bilan des contrats territoires région ») une telle démarche illustre la volonté et

la capacité du CESER à construire un dialogue approfondi avec les EPCI et l'ensemble des acteurs du territoire pour prendre en compte la diversité des réalités ligériennes.

Les élus ont été nombreux à participer. Ils ont largement expliqué leur action et leur implication, tant sur les inventaires et les mesures de protection, que sur l'aspect réglementaire par le biais des PLUI. Ils ont aussi livré leurs questionnements sur la portée et l'impact des aspects réglementaires et des aides financières.

Les associations ont également été nombreuses à participer. Leurs représentants ont témoigné de leurs engagements et de leurs contributions à l'élaboration de démarches collectives pour la préservation et la plantation des arbres et des haies, le plus souvent dans le cadre d'un dialogue exigeant mais constructif avec les élus. Une volonté affirmée d'acculturation sur le sujet.

Enfin, de nombreux professionnels se sont également exprimés. Parmi eux, les agriculteurs directement concernés par « l'arbre et la haie », ont témoigné de leur action en soulignant les difficultés à entretenir les haies, ainsi qu'un certain isolement. Ils ont aussi formulé leurs questionnements devant la gestion des aides financières.

D'autres professionnels ayant un lien direct avec l'arbre, l'agro-foresterie ou la forêt sont aussi intervenus pour expliquer leurs métiers et leurs missions, ceci avec beaucoup de conviction et de sincérité.

Enfin, de nombreux témoignages d'habitants et de citoyens ont été recueillis, souvent interrogatifs sur les interventions des pouvoirs publics, des propriétaires et des aménageurs.

Ces quelques éléments d'analyse illustrent la richesse, la diversité et la qualité des débats et les verbatims en rendent largement compte.

Nous avons souhaité également au-delà de la démarche, insister sur ce que ces échanges nous ont permis de constater.

Un certain nombre de sujets abordés dans l'ensemble de nos débats et notamment l'enjeu que représente la préservation des haies, la manière dont les politiques d'aménagement ont un devoir de préservation, l'effort indispensable qui doit être fait en matière de sensibilisation, d'acculturation et de connaissance dont notre démarche participative est une illustration et enfin la question des moyens et en particulier le volet lié à la filière économique.

Sur la base de ces constats, plusieurs propositions émergent à la fois auprès du Conseil régional et de l'État.

En ce qui concerne la Région, nous avons considéré, autour de quelques-unes de ses compétences, la nécessité de faire évoluer ses politiques publiques.

Ainsi, nous insistons sur le fait qu'au-delà de la nécessaire ambition à améliorer la qualité de l'eau bleu et lutter contre l'accélération du cycle de l'eau, elle doit intégrer dans le cadre de son plan haie cette nécessité à la fois de produire de l'eau verte et également des éléments de formation adaptés sur ces sujets.

Nous réaffirmons que, d'une façon générale, l'offre de formation, la lisibilité et la visibilité des formations sur l'arbre et la haie doivent être renforcées en matière de formation initiale et continue mais aussi auprès des demandeurs d'emploi pour lesquels cela peut être une véritable opportunité.

la Région a l'opportunité, en articulation avec ses schémas régionaux, SRADDET\* – SRCAE\* – SRB\* – CTEau\* et sa politique agricole, de définir un Plan Régional Bocage ambitieux avec des objectifs chiffrés, une planification et des déclinaisons territoriales. Tout ceci doit être intégré et relié à la Stratégie Régionale biodiversité 2024-2030 qui affiche déjà des ambitions certaines en matière de Biodiversité.

Pour cela, elle doit s'assurer d'une animation et d'un accompagnement territorial à l'échelle des EPCI ou des syndicats de bassin.

Elle doit aussi envisager une DJA bonifiée pour aider les jeunes agriculteurs à s'engager dans un maillage bocager efficient sur leur exploitation.

Enfin elle peut, en lien avec les collectivités et le monde économique, initier la mise place du marché carbone et soutenir les coopératives « carbone » créés localement.

En ce qui concerne l'État, nous sommes en phase avec les déclarations issues du CGAEER du 23/04/2023, qui indiquent de doubler la surface de linéaire de haies. Ceci est un objectif ambitieux.

Nous réaffirmons cependant qu'il est indispensable et c'est un véritable enjeu, d'associer à la remise en place d'une trame nouvelle, celle du maintien de l'existant qui est immédiatement source d'aménités au bénéfice du ralentissement du cycle de l'eau, de l'érosion des sols, de la conservation, de la reconquête de la biodiversité et de la préservation des îlots de fraîcheur.

Nous savons que la préservation de l'existant est associée à deux éléments majeurs qui sont à la fois une inquiétude mais aussi une opportunité :

- Une inquiétude car nous avons constaté à travers nos échanges, une réelle difficulté à convaincre du bien-fondé de conserver les systèmes bocagers anciens auprès de ceux qui notamment continuent à les appréhender comme une gêne.

De ce point de vue, il faut réfléchir à la manière dont on peut aider ces mêmes agriculteurs, à travers la mise en place notamment d'une filière économique qui permettrait à ces derniers de faire de l'entretien des haies un élément rentable.

- Une inquiétude également en constatant la mise en place du système de fibre optique en aérien par les opérateurs privés, dans les branches du système bocager et forestier sans système d'emprise, associée de plus à une obligation d'élagage du riverain, et qui participe de fait de la dégradation d'un équilibre du bocage sur nos territoires. Nous attendons de l'État un message fort auprès des opérateurs privés afin qu'ils intègrent cette dimension de la préservation de la biodiversité quand de façon effrénée, ils installent la fibre notamment en aérien.
- Une opportunité avec la mise en place du label bas carbone et tout ce qui en découle et en particulier la structuration localement d'un marché du carbone et de coopératives « carbone » pour collecter la contribution volontaire des entreprises et de tous ceux, collectivités, citoyens, qui sont prêts à s'engager sur le sujet.

- Une opportunité aussi pour notre sujet lié l'arbre et au maintien des haies car cela peut participer d'une politique ambitieuse en la matière.

L'État, à travers la prise de conscience de nos concitoyens et son propre engagement, doit saisir ces opportunités et soutenir ces préoccupations nouvelles, accompagner ces initiatives qui impliquent les territoires, la société civile, les entreprises et l'ensemble des pouvoirs publics au bénéfice des habitants et de la lutte contre les effets du réchauffement climatique.

Enfin, plus globalement ces recommandations du CESER pourraient alimenter les futures COP régionales dans le cadre de la mise en œuvre de la planification écologique présentée en septembre 2023 par le gouvernement.

---

Comme le disait Jean-Jacques Rousseau, et l'actualité nous le démontre encore aujourd'hui, « Jamais la nature ne nous trompe c'est toujours nous qui nous trompons ».

## Table des sigles

---

**CGAAER** : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

**SRADET** : Schéma Régional de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires

**SRCAE** : Schéma Régional Climat Air Energie

**SRCE** : Schéma Régional Cohérence Ecologique

**SRB** : Schéma Régional Biodiversité

**CTEau** : Contrat Territorial Eau



## Bibliographie

---

### Documents

Nom du document

### Principaux sites internet consultés

[www.jklfjmdskfmjf.com](http://www.jklfjmdskfmjf.com)

## Remerciements

---

### Nom de l'organisme

Nom du contact, fonction